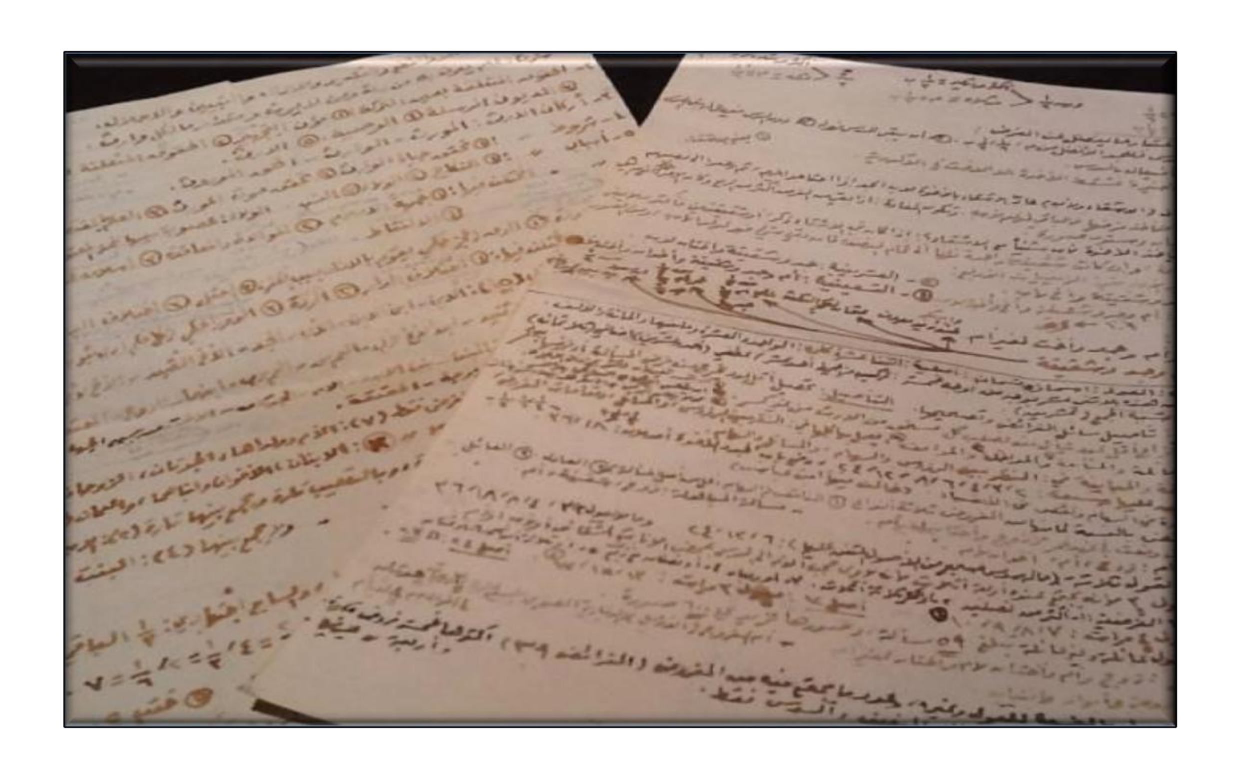
Série d’épitres de Sheykh Nâsir Al Fahd en prison (3)

Epitre sur :

Les nécessitées de la demande de pardon

Par le Sheykh Nâsir Ibn Hamad Al Fahd

(Qu’Allah le libère)



Traduit et mis en page par : Abu Quhâfa

Note du traducteur

Toutes les louanges reviennent à Allah seigneur des cieux et de la terre. Et que la paix et les bénédictions d'Allah soit sur notre prophète et guide Muhammad Ibn AbdiLlah ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Ceci est un essaie de traduction de l'épitre du Cheykh Nâsir Al Fahd sur les causes qui poussent le serviteur à demander le pardon d'Allah et le fort besoin qu'il a de se prémunir de celle-ci dans l'ensemble de sa vie.

J'ai choisie de traduire ce texte pour la richesse qu'il renferme et aussi afin de faire vivre les travaux de nos nobles savants a qui la parole et la prêche a été coupé.

Les notes de bas de page écrites en noire sont celles de l'auteur lui-même présent dans l'écrit originel, quand aux annotations en bleu elles sont celle de votre frère - qu'Allah lui pardonne -.

Je sais que ce travail n'est pas exempt d'erreur et telle est la base chez l'enfant d'Adam. En espérant que celui qui en relèvera le signale afin que ceci soit corrigé.

Qu'Allah fasse que cet écrit soit profitable au public francophone, récompense son auteur ainsi que tous ceux qui participeront à sa publication.

بسم الله الرحمن الرحيم

Toutes les louanges reviennent à Allah et que la prière et la paix soit sur le messager d'Allah, ensuite :

Il a été authentifié dans le Sahih d'al Boukhâri selon Abu Hurayrah - *Qu'Allah soit satisfait de lui*- que le prophète - *Sala Allahou 'Alayhi wa Salam*- a dit : « **Par Allah ! Je demande certes le pardon d'Allah et me repend envers Lui plus de soixante dix fois par jour** ».

Muslim rapporte selon Al Aghar Al Mouzani - *Qu'Allah soit satisfait de lui* - que le prophète - *Sala Alahou 'Alayhi wa Salam* - a dit : « **Oh vous les hommes ! Repentez vous a Allah et demandez Lui le pardon, car certes je me repens cent fois dans une même journée** ».

At Tirmidhi ainsi qu'Abu Dawud rapporte d'une chaine de transmission jugé bonne qu'Ibn 'Umar - *Qu'Allah soit satisfait de lui* - a dit : « Il était dénombré du messager d'Allah - *Sala Allahou 'Alayhi wa Salam* – qu'il disait plus de cent fois lors d'une seule assemblé avant qu'il ne se lève: « **Seigneur pardonne moi et accepte mon repentir tu es certes le grand accueillant au repentir et le grand pardonneur** ». Et les textes allant dans se sens sont très nombreux.

Ce prophète - *Sala Allahou 'Alayhi wa salam* - bien qu'étant la meilleure des créatures et le maitre des prophètes, et dont Allah lui a pardonné ces péchées antérieur et postérieur, tel était sa situation et son attachement a la demande de pardon. Et le fait de le proscrire à sa communauté, indique le fort besoin pour le serviteur de s'en prémunir.

La demande de pardon fait parti des affaires quotidiennes dont le serviteur se doit de ne pas faire preuve d'insouciance vis-à-vis d'elle. Il se doit de la multiplier selon ces capacités, car elle est - *avec la permission d'Allah* - parmi les pus grand remèdes des maux du cœur et des maladies des désirs concupiscents et des ambigüités. Et la plupart des gens, voir même une grande partis des gens du bien font preuve de manquement concernant la demande de pardon de certains péchés sur d'autres, non pas par mésestime d'eux (les péchés : ndt) mais plutôt par manque de connaissance de ceux la, ou du fait qu'ils ont été voilé a eux, ou du a leur insouciances les concernant.

Et la personne a partir du moment où elle ne connait pas le mal comme il se doit ne pourra pas être en mesure d'utiliser le remède adéquat, il se peut même que les maux la nuise sans qu'elle ne s'en rende compte.

C'est pour cella que j'ai écrit cet épitre résumé qui éclairci les « **nécessités de la demande de pardon** », afin que le serviteur sache que peut importe le degré d'adoration et de crainte qu'il a atteint, il est dans le plus grand besoin de la demande de pardon dans l'ensemble de ses situations et durant toute sa vie.

Je demande a Allah - *exalté soit t'il* - qu'il soit uniquement fait pour son noble visage et qu'il soit profitable au musulman.

Première nécessité : La négligence de base présente chez l'homme

Les créatures ; impossible pour elles de louer Allah comme Il le mérite réellement, ni de L'adorer d'une adoration qui sied a sa majesté. Au point que même si le sucées leur est accordé, Il est - *exalté soit t'il* - celui qui par ses grâces leur a accordé ce sucées. Et le serviteur, même si il occupe sa vie toute entière dans l'adoration et l'obéissance, il ne saurait être en mesure de s'acquitter du droit d'Allah - *élevé soit t'il* -.

Et pourtant, Il est - *exalté soit t'il* - satisfait du peu d'actes de son serviteur. Actes qui ne sont pas imposer au delà de sa capacité et qui ne prenne pas non plus de son temps.

Il est rapporté dans le recueil d'Al Boukhari et Muslim, selon Abu Hurayrah - *qu'Allah soit satisfait de lui* -, que le prophète - *Sala Allahou 'Alayhi wa Salam* - a dit : « **Nul ne rentre au paradis par ses actes** », ils dirent : « même pas toi au messager d'Allah ? » Il dit : « **Même pas moi, sauf si Allah me couvre de sa miséricorde et de son bienfait** ».

Et bien qu'Allah - *exalté soit t'il* - se suffit de ses serviteurs, de leurs pauvreté et leurs besoin de Lui, Il les a honoré de la plus belles des manières.

Comme le rapporte Muslim selon Abu Dhar - *qu'Allah soit satisfait de lui* - que le prophète - *Sala Allahou 'Alayhi wa salam* - a dit : « Allah - *Puissant et Majestueux* - dit : **« Celui qui vient avec une bonne action aura dix fois sa récompense ou plus, et celui qui viens avec une mauvaise action, sa récompense sera compter comme tel ou je la lui pardonne. Celui qui se rapproche de moi d'un empan je me rapproche de lui d'une coudée, et**

celui qui se rapproche de moi d'une coudée je me rapproche de lui d'une envergure (de bras), celui qui viens a moi en marchant je viens a lui hâtivement, et celui qui me rencontre avec le contenue de la terre de péchés tout en ne m'associant rien je le rencontrais avec le contenu de la terre remplit de pardon ».

Et bien que les adorations ne prennent du temps du serviteur qu'une infime parti de celui ci. Et bien que son temps comparé a son temps de vie est très court. Et bien que la vie d'ici bas toute entière par rapport a l'au delà n'est comparable qu'a un clin d'œil. Cependant, Allah - *exalté soit il* - a récompensé ses serviteurs par ses actes modestes et d'un temps très court ce que nul œil n'a jamais vu, nulle oreille entendue, et nul esprit n'à imaginer, dans un paradis aussi large que les cieux et la terre et d'une durée éternelle. Si bien que la personne ayant le rang le plus bas au paradis - et rien n'est bas au paradis - possédera dix fois plus que ce que contient ce bas monde (comme évoquer dans le Sahih (d'Al Bukhari : ndt)).

Et ceci n'est pas l'endroit pour s'étendre sur cette question mais juste afin d'attiré l'attention. Car si le serviteur a pris connaissance de son manquement sur ses actes par rapport a ce qu'Allah mérite comme adoration, et par rapport a ce qu'Allah lui donnera le jour de la résurrection comme récompense, il saura le besoin intense qu'il a de demander pardon pour ce manque.

Deuxième nécessité : Le manquement dans les actes

Allah - *exalté soit t'il* - a prescrit a ses serviteurs des obligations, des adorations et des prescriptions connus. Et nul n'est en mesure d'accomplir ces actes comme nous les a montrer le messager d'Allah - *Sala Allahou 'Alayhi wa salam* -. Que ce soit a cause d'un manque de capacité, ou d'un manque de science, ou bien a cause d'un excès de négligence ou autres que cela parmi les causes. En raison de cela, un acte n'est jamais démuni de manquement qu'il soit peu ou en grande quantité. Aussi bien qu'un acte peut être gâté ou diminuer de sa récompense lorsqu'il est mêler a une ostentation pendant cet acte ou d'une vanité âpres celui-ci.

En raison de cela la demande de pardon fur légiférer âpres les adorations afin de réparer le manque qu'elles comportent comme il est rapporté dans le Sahih de Muslim selon Thawban - *Qu'Allah soit satisfait de lui* – : « **que le prophète** - *Sala Allahou 'Alayhi wa Salam* - **lorsqu'il terminer sa prière demandait le pardon trois fois** ». Et comme Allah - Ta'âla - a dit : « **Ensuite déferlez par où les gens déferlèrent, et demandez pardon à Allah. Car Allah est Pardonnant et Miséricordieux** » (Al Baqarah : 199). Et comme il est rapporté dans le Sahih de Boukhari et Muslim selon Ibn 'Umar - *qu'Allah soit satisfait de lui* - « que le prophète - Sala Allahou 'Alayhi wa Salam - lorsqu'il revenait du pèlerinage ou de 'Omra disait : « **Nous voici de retour repentants, adorant, prosternant pour notre seigneur et louant** ». Et comme Allah l'a évoqué dans la dernière partie du verset portant sur la prière de nuit de la sourate « Al Mouzamil » : « **Et implorez le pardon d'Allah. Car Allah est Pardonnant et Très**

Miséricordieux ». Et comme Allah - *Ta'ala* - dit : **« et ceux qui implorent pardon juste avant l'aube. »** (Al 'Imran : 17) et les gens de science ont mentionné qu'il (implorer le pardon juste avant l'aube : ndt) se fait après l'aboutissement de la prière de nuit. Il en est de même que le prophète - *Sala Allah 'Alayhi wa Salam* - a conclue sa vie remplie de prédication, de lutte et de bonté par la demande de pardon, comme il est rapporté dans le Sahih (d'Al Boukhari : ndt) selon 'Aisha - *qu'Allah soit satisfait d'elle* - a dit : « Le prophète - *Sala Allah 'Alayhi wa Salam* - multiplier ce dire avant sa mort : **« Gloire pureté et louange a Allah, je te demande pardon et me repend auprès de Toi ».**

Et les textes allant dans se sens sont très nombreux et la multiplication dans la demande de pardon après les actes réparerons avec la permission d'Allah ce qui s'y est immiscé comme manquement et imperfection.

<u>Troisième nécessité</u> : La présence de pêchés apparents

Ces péchés sont communément appelé « Les interdictions apparentes » ; comme la fornication, l'intérêt usuraire, le vol ou l'injustice envers les autres. Ou encore les maladies de la langue rependue entre les gens comme le mensonge, la médisance, la calomnie, la grossièreté dans la parole et autre que cela. Ce type de péchés sont les plus fréquents chez les gens, a tel point qu'un grand nombre d'entre eux font preuve de manquement dans la demande de pardon les concernant du a l'ignorance d'un (péché : ndt) par rapport a un autre. Pour cela, tu trouveras parmi eux celui qui a un cœur vivant multiplier la demande de pardon après en avoir accomplit un (péché :

ndt) mais fera preuve de négligence dans la demande de pardon dans d'autre situations malgré sont fort besoin. Bien mieux, il se peut que le besoin pour celle-ci soit plus forte comme nous le verrons en détail par la suite Inshâ Allah.

Quatrième nécessité : Les péchés manquants

Ce que je veux dire par cela sont « les péchés de délaissement ». Le serviteur, a partir du moment ou il s'est détaché d'un péché de sa langue ou de sa main - *par exemple* -, qu'il en a pris conscience et a demander le pardon pour cela si Allah lui en a accordé le succès. Mais néanmoins néglige une grande partie des péchés qui lui ont été écrit et dont ces membres n'ont rien accompli. Bien mieux, son péché est du a un délaissement d'une prescription qu'Allah lui a enjoint. Et cela est très fréquent dans se qui concerne les droit envers les autres, comme le droit de l'épouse, des enfants, des proches, des voisins et le droit du musulman envers le musulman. A l'exemple de la recommandation du convenable et l'interdiction du blâmable *(Al Amrou Bil Ma'rouf wa An Nahyi 'Ani Al Mounkar)*. Il se peut qu'une longue durée passe devant le musulman sans qu'il n'ordonne un convenable ni ne condamne un mal. Bien pire, il se peut qu'il voit constamment une multitude de maux sans le changer de sa main, ni de sa langue - *tout en ayant la capacité de le faire* -. Bien pire, il se peux qu'il s'y habitue a cause d' un grand nombre de regard porté a tel point qu'il ne le blâme même plus par son cœur (et ceci est le plus bas degré de la foi (le blâmer par le

cœur :ndt)). Tout ceci son des péchés qui lui sont noter alors qu’il en est insouciant.

Cinquième nécessité : Les péchés cachés [Al Bâtinah]

Ils constituent les maux du cœur ; comme l’orgueil, la vanité, la fatuité, la jalousie, la rancœur et autres que cela. Ces maladies peuvent grandir jusqu'à être comparable aux montagnes, ou s’amoindrir jusqu'à être comparable a une particule (ad dhar) [1], et rare sont les cœurs qui en sont préservé. Et la dangerosité de ces péchés réside dans ce qui suit :

1. La grande insouciance des gens les concernant - *même parmi les pieux* -. Il se peut que tu trouve un serviteur dans le droit chemin en apparence, accrocher a la législation dans sa conduite et faisant preuve de retenue quant au péchés apparent, sauf qu’il est éprouvé par ce genre de maladies dans son cœur.

2. Que ce type de maladie soit inhérente au cœur a moins qu’Allah ne l’en purifie, a l’inverse des péchés apparent qui sont momentané et non permanant.

[1] : Certains traduisent « adh Dhar » ou « adh Dharah » par l’atome, d’autre par le grain de moutarde. L’auteur du dictionnaire arabe « Moukhtar As Sihâh » dit qu’il s’agit d’un grain de sel.

3. Qu’ils ont un effet sur l’ensemble du corps ; comme il est venu dans le Sahih d’Al Boukhari et de Muslim selon Nu’man Ibn Bashir - *qu’Allah soit satisfait de lui* - que le prophète - *Salal ALlahou ‘Alayhi wa Salam* - a dit : **« En vérité, il y a dans le corps un morceau de chair qui, en bon état, permet au corps tout entier de prospérer et qui, en mauvais état le corrompt en entier, c'est le cœur ».**

4. Que certaines de ces maladies, leur petit nombre est en réalité immense, et l’infime et en réalité énorme. Comme l’orgueil - à titre d’exemple - . Il a été rapporté dans le Sahih de Muslim selon Ibn Mas’oud - *qu’Allah soit satisfait de lui* - que le prophète - *Sala Allahou ‘Alayhi wa Salam* - a dit : **« Nul ne rentrera au paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d’orgueil ».** Et ceci est une preuve que cette infime quantité fait partit des grands péchés ; voila pourquoi y est attribué cette menace sévère.

5. Et elle est la plus dangereuse de toutes (les maladies du cœur : ndt) : C’est la subtilité de ces maladies dans beaucoup de situation, de façon a ce que son auteur ne les ressentent pas. Et parmi les choses connu il y à le fait que la mesure du « dharat » de ces maladies est difficilement discernable par la personne si elle est seule et non mélanger par autre chose. Que dire alors si il est encombrer par d’autres choses multiples comme « ressentis » ou « sensations »

diverses qui peuvent conduire au voilement de ces maladies de sorte qu'il ne les ressentira pas, bien que celle-ci sont bel et bien présente.[2]

Sixième nécessité : Les péchés subtils[3] [Al Khafîyah]

Ce sont les péchés qu'accomplit le serviteur tout en lui était difficilement percevable. Et a titre d'exemple sur cela nous avons ce qui fut évoqué a la fin de la cinquième nécessité. Et aussi parmi se qui se présente a travers les membres du corps comme :

1. **L'associationnisme subtil** (Ash Shirk Al Khafî) : qui est la légère ostentation qui se mélange aux actes de piété. Il se peut qu'elle se présente au serviteur en grande quantité sans qu'il ne s'en rende compte. C'est donc pour cette raison qu'ils furent nommés « subtil ».

---

[2] : A partie de cela, nous pouvons prendre connaissance de l'erreur de certains gens de sciences qui on mentionné que l'Isbâl (laisser trainer son vêtement en dessous de la cheville : ndt) pouvait parfois être accomplit sans vanité. Et la preuve qu'ils avancent est que cela ne vient pas à l'idée de beaucoup de musulman. Ceci est erroné, et il n'est pas nécessaire que sont auteur ressente cela dans son cœur. Car la vanité n'est pas à un degré unique mais plutôt elle est - *comme beaucoup d'autres maladies* - à des dégrées différents. Car le refus de cet homme a l'habit long de ne pas levé son habit au dessus de ces chevilles alors qu'il connait la menace s'y rapportant est en soit de la vanité, et même si il ne l'appelle pas ainsi. Et j'ai écrit une épitre en réponse à Ash Shawkani - qu'Allah lui fasse miséricorde - sur cette question. qu'Allah en facilite sa publication.

[3]: Il y a entre " les péchés cachés » et « les péchés subtils » des généralités et des restrictions qui se réunisse et se divise dans chacune d'elles. Les péchés cachés sont plus généraux car ils englobent l'ensemble des péchés, subtils soit t'il ou pas, mais plus restreint du fait qu'ils soient limités aux péchés du cœur et non a autre que cela. Alors que les péchés subtils sont plus généraux du fait qu'ils englobent les péchés subtils du cœur et des actes des membres, mais plus restreint du fait qu'ils soient limités aux péché subtils et non a autres qu'eux.

S’il se présente au niveau des actes, nous le nommerons « ostentation ». Mais s’il se présente au niveau des paroles, ce sera de la « recherche de prestige ». Et ceci fut certes évoqué dans de nombreux récits prophétiques - *qui ne sont pas exempt de faiblesse* - que la compensation de cela (l’ostentation et la renommé : ndt) est de dire : « **Oh Allah ! Je me réfugie auprès de Toi de t’associé quoi que ce soit alors que je sais, et Te demande pardon pour ce que j’ignore** ». Et ce qui est visé ici est sa parole « **et Te demande pardon pour ce que j’ignore** » parmi ce qu’elle comprend comme indication que la personne tombe dans cela sans pour autant le ressentir.

2. **Les passions subtiles** : Comme il est rapporté selon Shadâd Ibn Aws - *qu’Allah soit satisfait de lui* - Mawqoufan[4] et est aussi rapporté Marfou’an[5] mais non authentiquement : « Oh vous le reste des arabes ! La pire des chose que je crains pour vous est l’ostentation et les passions subtiles ». Les gens de science ont expliqué cela par « l’amour du pouvoir », et en son sein, l’amour de la renommé, de l’évocation et autre que cela.

---

[4] : C'est-à-dire que ce récit ne remonte pas jusqu’au prophète - *Sala Allahou ‘Alayhi wa Salam* – mais s’arête au compagnon rapportant ce récit, le récit sera donc une parole affilié a un compagnon et non au prophète - *Sala Allahou ‘Allayhi wa salam* -.

[5] : C’est à dire qui le récit remonte jusqu’au prophète - *Sala Allahou ‘Alayhi wa salam* -.

Remarque : Le fait qu’un hadith soit qualifié de « Marfou’ » ne veux pas dire qu’il soit authentique dans l’absolue ou faible dans l’absolue. Mais c’est plutôt la chaine de transmission qui va nous définir l’authenticité ou non d’un texte. Le « Marfou’ » et le « Mouwqouf » sont juste des terminologies pour définir a qui est affilié la parole d’un texte donné. Wa Allahou A’lam.

Ces deux choses la (l'associationnisme subtil et les passions subtiles) sont nombreuse chez ceux s'affiliant au bien et a la science. Et comme disait certains Salafs : « La dernière chose qui surviendra chez l'élite des gens pieux sera l'amour du pouvoir ».[6]

3. Et il est le plus grand de tout ce qui a précédé et le plus subtile. Il est rapporté dans le recueil d'Al Boukhari et de Muslim selon Abu Hurayrah - *Qu'Allah soit satisfait de lui* - que le prophète - *Sala Allahou 'Alayhi wa Salam* - a dit : **« Certes l'homme prononce une parole dont il ne prête pas attention, et qui par celle ci le fait dégringoler en enfer d'une distance supérieure entre l'orient et l'occident »**. Et dans une autre version dans le recueil d'Al Boukhari : **« Certes le serviteur prononce une parole provoquant la colère d'Allah tout en n'y prêtent pas attention, et qui par celle-ci est jeté en enfer »**. Médite donc sa parole « **dont il ne prête pas attention** » et sa parole **« tout en n'y prêtent pas attention »** afin que tu prennes connaissance de la dangerosité de cette affaire puis répond a cette question :

Qui te dit que l'un de nous - toi, moi ainsi que les autres - que pendant un temps parmi les temps d'insouciance, de rigolade ou de colère ou autres que cela n'a pas émané de nous cette parole alors que nous ne l'avons pas ressentit, fut inscrite et proscrit cette menace terrible ?!

---

[6] : Et en raison de la dangerosité de cette maladie (*la passion subtile*) j'ai composé a ce sujet une épitre a titre de rappel pour moi-même premièrement et pour mes frères prêcheurs et étudiants en science religieuse deuxièmement. Qu'Allah en facilite sa publication.

Nous demandons a Allah - exalté soit t'il – qu'il préserve nos langue, et qu'il nous protège des choses nécessitant sa colère, et qu'il nous sauve de par sa miséricorde de l'enfer.

Septième nécessité : Les péchés ignorés

Ce sont les péchés dont la personne se rend coupable tout en ignorant qu'ils sont interdits a cause d'une non connaissance de ceux la. Ces péchés peuvent êtres des actes *(la perpétration d'actes interdits)*, ou biens des délaissements *(le délaissement d'obligations)*. Et cette ignorance est de deux catégories :

1- Qu'elle soit du a un manque de la part de son auteur a cause de son détournement de l'apprentissage de la science tout en aillant la capacité. Celui-ci est pécheur.

2- Qu'elle ne soit ni du a un manquement ni a un détournement (de l'apprentissage de a science : ndt). Celui-ci n'est pas pécheur mais son rang est moindre en raison de l'accomplissement de cet acte interdit.

Et dans chacune de ces deux situations il se trouve dans le besoin de la demande de pardon. Le premier en raison de son péché et le deuxième en raison de son manquement.

Et pour finir : Si tu as pris le soin de médité - *mon frère Musulman* - ces quelques nécessités et que tu fais le bilan de toi-même, tu prendras connaissance que tu es dans le plus fort besoin de te munir de la demande de

pardon et du repentir a chaque instant. Et le prophète - *sala Allahou ‘Alayhi wa salam* - ne l’a pas enjoint a sa communauté ci ce n’est que par miséricorde envers elle. Je t’enjoins donc de la multiplié constamment avec ces invocations prophétiques générale qui servirons - *avec l’aide d’Allah* - d’expiation des péchés:

- **« Oh Allah pardonne moi l’ensemble de mes péchées, petit soit t’il ou grand, le premier ainsi que le dernier, apparent soit t’il ou caché »**, rapporté par Muslim selon Abu Hurayrah.

(اللَّهُمَّ اغْفِرْ لي ذَنْبِي كلَّهُ، دَقَّهُ وَ جَلَّهُ، وَ أَوَّلهُ وَ آخِرَهُ، وَ عَلَانِيَّتَهُ وَ سِرَّهُ)

« Allahouma Aghfir lî dhanbi koulahou, daqahou wa jalahou, wa Awalahou wa Akhirahou, wa ‘Alâniyatahou wa sirahou »

- « Oh Allah, pardonne-moi mes fautes (commises par inadvertance) ou intentionnellement, mon ignorance et ma plaisanterie. Car tout cela se trouve en moi. Oh Allah ! Pardonne moi ce que j’ai fait et ce que je ferai, ce que je fais en secret et ce que je fais en public, Tu es Celui qui avance…et Celui qui retarde… et Tu es Omnipotent ». Hadith rapporté par Al Boukhari selon Abu Mûsa.

(اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي خَطِيئَتِي وَ جَهْلِي وَ إِسْرَافِي فِي أَمْرِي وَ مَا أَنْتَ أَعْلَمُ بِهِ مِنِي.

اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي جَدِّي وَ هَزَلِي وَ خَطَئِي وَ عَمَدِي، وَ كُلّ ذَلِكَ عِنْدِي. اللّهُمَّ اغْفِرْ

لِي مَا قَدَّمْتُ وَ مَا أَخَّرْتُ، وَ مَا أَسَرَرْتُ وَ مَا أَعْلَنْتُ، وَ مَا أَنْتَ أَعْلَمُ بِهِ مِنِّي،

أَنْتَ المُقَّدِمُ وَ أَنْتَ المُؤَخِرُ وَ أَنْتَ عَلَى كُلِّ شَيءٍ قَدِير)

« Allahûma aghfir lî khati²ati wa jahli wa israfi fi Amrî wa ma anta a'lamou bihi minî. Allahûma aghfir lî jadî wa hazali wa khata²îwa 'amadi, wa koulou dhalika 'indî. Allahûma aghfir lî ma qadamtou wa ma akhartou, wa ma asrartou wa ma a'lantou, wa ma anta a'lamou bihi minî, anta al mouqadim wa anta al mou²akhir wa anta 'ala kouli sha²in qadîr »

Et Autre que cela parmi les invocations…

Je demande a Allah - *exalté soit t'il* - qu'Il nous pardonne nos péchés et qu'Il expie nos fautes, qu'Il nous enveloppe dans sa miséricorde, qu'Il parachève sur nous Ses bienfaits et qu'Il nous fasse mourir sur l'islam. Et que la prière d'Allah soit sur notre prophète Muhammad ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Ecrit par le pauvre auprès d'Allah - Ta'âla -
Nâsir Ibn Hamad Al Fahd
Yawm Al Ithnayn (Lundi) 4, du mois de Safar 1434